



14ème législature

| | | |
|--|---|--|
| Question N° : 87768 | De Mme Michèle Delaunay (Socialiste, républicain et citoyen - Gironde) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes | | Ministère attributaire > Solidarités et santé |
| Rubrique > politique sociale | Tête d'analyse > personnes sans domicile fixe | Analyse > accès aux soins. |
| Question publiée au JO le : 01/09/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'accès aux soins des personnes sans domicile fixe. Une récente étude de la DREES, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques publiée dans un ouvrage intitulé « minima sociaux et prestations sociales, Ménages aux revenus modestes et redistribution » montre que moins les personnes en grande précarité disposent d'un lieu d'hébergement adapté, moins elles consultent les médecins. Elles sont ainsi 25 % à déclarer ne pas avoir rencontré de médecin dans l'année écoulée contre 2 % à 3 % pour les personnes ayant dormi dans un logement ordinaire accompagné, un hébergement collectif ou un hôtel. Ainsi, en termes d'accès au système de soins, au cours de l'année précédant l'étude, elles sont 85 % à déclarer avoir consulté pour elles-mêmes au moins une fois un médecin, spécialiste ou généraliste. Il s'agit essentiellement de couples sans enfant, de femmes isolées avec ou sans enfant. Les hommes seuls avec enfant consultent le moins et les étrangers sont les plus nombreux à ne pas bénéficier d'une couverture maladie (1 sur 5 est couvert par l'AME, l'aide médicale d'État). Parmi les personnes n'ayant pas consulté de médecin dans les 12 mois précédents, 21 % déclarent avoir eu des problèmes de santé mais avoir renoncé à une consultation (37 % en raison du coût, 24 % de l'absence de gravité, 17 % du fait de ne savoir à qui s'adresser et 16 % faute d'une couverture maladie ou de défaut de papiers). Les personnes qui vivent dans la rue sont fragilisées par leur exposition aux intempéries, la malnutrition, le manque d'hygiène et les agressions physiques. Aussi sont-elles touchées par de nombreux problèmes de santé tels que les maladies respiratoires, digestives, de peau mais aussi la dépression, les addictions et les troubles psychiatriques. Leur santé nécessite donc un suivi régulier auquel peu d'entre elles ne se soumettent, d'autant qu'elles font généralement appel au système des soins plus tardivement et à un stade où les pathologies sont plus avancées. Elle souhaite connaître sa position sur les difficultés d'accès aux soins des personnes sans domicile ainsi que les mesures que le Gouvernement envisage de prendre dans ce domaine pour ces personnes en grande précarité.